

PERIGNY, le 17 mars 2006

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

CASSE AUTO CHEVALIER
A St Georges de Didonne
Agrément VHU

Rapport de l'Ingénieur Subdivisionnaire,

Par dossier du 6 février 2006, M. Emmanuel MERLE, Directeur de la Sté CASSE AUTO CHEVALIER, sollicite l'obtention de l'agrément prévu à l'article 9 du décret du 1^{er} août 2003.

Le dossier comprend :

- les renseignements relatifs à l'identification de la société,
- l'engagement du demandeur de respecter les obligations du cahier des charges des démolisseurs de véhicules usagers,
- la référence à l'arrêté préfectoral d'autorisation,
- l'attestation de conformité aux dispositions de l'arrêté préfectoral et des exigences mentionnées à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, établie par un organisme tiers accrédité,
- le certificat de conformité délivré par SGS-ICS (QUALICERT) qui justifie des capacités techniques à exploiter les installations,
- une attestation de formation du personnel à la manipulation d'extincteurs.

A l'examen des pièces, il apparaît que le dossier répond aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005.

Cet établissement dispose d'un arrêté préfectoral récent qui ne nécessite que quelques précisions additionnelles.

Dans ces conditions, nous proposons qu'une suite favorable soit accordée à la demande d'agrément, par arrêté préfectoral complémentaire dont projet ci-joint et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.